



Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
1, rue de la préfecture
BP 87031
87031 Limoges CEDEX 1

Objet : Lettre ouverte – PERM Bonneval

11/02/2020.

Monsieur le Préfet,

Le Permis Exclusif de recherches Minières de « Bonneval » (or) délivré par le Ministre de l'économie le 22 décembre 2016, a été publié le 7 janvier 2017 au Journal Officiel. Ce permis autorise la société Cordier Mines à réaliser entre 2017 et 2021 une « *campagne intensive de forages... en vue d'une exploitation minière industrielle* », sur 10 communes en Haute-Vienne et Dordogne.

L'article 44 du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 *relatif aux titres miniers*, impose à la société Cordier Mines l'obligation de « **présenter au préfet, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante et, au début de chaque année, le compte rendu des travaux réalisés au cours de l'année écoulée** ».

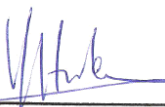
Cette obligation a été reconnue et signée par le dirigeant de la société en annexe 3b de sa demande de permis :

ANNEXE 3b

Engagement souscrit en application de l'Article 5 e) de l'arrêté du 28 juillet 1995

Je soussigné, Yves HIRBEC, Président de CORDIER MINES SAS, agissant au nom et pour le compte de ladite société, prends l'engagement, de présenter au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dans le mois qui suivra l'octroi du permis, le programme de travaux du reste de l'année en cours, et avant le 30 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante, et au début de chaque année, le compte rendu des travaux effectués au cours de l'année écoulée.

Fait à Orléans, le 12 février 2015


CORDIER MINES SAS
16, rue Léonard de Vinci
45074 ORLEANS Cedex 2
SIRET 803 975 135 00010

Le Président
CORDIER MINES
Yves HIRBEC
Président

Cette obligation constitue le seul moyen pour le public de connaître les travaux réalisés et d'anticiper les travaux à venir. Notre association a pour objet l'information du public et des collectivités concernant les effets environnementaux de la recherche, de l'exploitation et de la gestion du passif minier sur le territoire de ces 10 communes.

Force est de constater aujourd'hui que comme en 2018 et en 2019, non seulement la société Cordier ne respecte pas le droit, mais en plus vos services n'assurent aucun contrôle de sa mise en œuvre.

Pour mémoire :

- Le 1^{er} mars 2017, Monsieur le Préfet avait accepté de nous rencontrer en présence de la DREAL Limousin. Il avait pris à cette occasion des engagements : nous apporter des informations régulières sur les travaux en cours et à venir, une réforme du code minier imminente, un interlocuteur privilégié à la DREAL, la communication de l'ensemble des informations sur le contrôle par l'État des impacts environnementaux des anciens sites miniers inscrits dans le périmètre.

Trois ans après, AUCUN de ces engagements n'a été respecté.

- En 2018, notre association a été même contrainte de saisir la Commission d'Accès aux Documents administratifs pour obtenir le 26 juillet 2018 les documents sollicités (bilan des travaux 2017 et programme des travaux 2018) ! Monsieur le Préfet a reconnu à ce titre et selon ses termes un « grave dysfonctionnement » et s'est engagé à ce que cela ne se reproduise plus.

- En 2019 pourtant cela s'est reproduit, dans une configuration encore pire puisque non seulement vous n'avez pas répondu à notre demande d'entretien, mais que surtout nous n'avons jamais eu communication du programme de travaux 2019, qui semble même n'avoir jamais existé ! Ce alors que vous vous étiez engagé auprès de l'association Sources et Rivières du Limousin et des élus locaux concernés à « tirer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance de la société Cordier » à ce sujet.

Cette situation nous apparaît aujourd'hui encore plus inadmissible pour les raisons suivantes :

Le permis de recherche accordé par l'État à la société Cordier en décembre 2016 ne contenait de budget prévisionnel que pour les années 2017 et 2018.
Pour les trois années suivantes, la société s'était engagée en annexe 6 (page 1) de sa demande de permis à produire ultérieurement les budgets :

Pour les années 3 à 5, Cordier Mines SAS ne peut donc à ce stade que s'engager à mettre en place les budgets les mieux adaptés à ces résultats, et selon le calendrier le plus approprié à l'objectif fondamental de Cordier Mines : investir pour découvrir un gisement industriel d'or dans le Limousin, et le mettre en production de manière profitable dans les meilleurs délais et conditions possibles, au bénéfice de toutes les parties concernées.

Depuis 2019 donc, les activités de la société Cordier ne font l'objet d'aucun budget prévisionnel, en totale méconnaissance des règles du droit minier.

Par ailleurs, l'analyse des bilans 2017 et 2018, seuls documents produits à ce jour par la société Cordier, montrent un écart énorme entre les engagements financiers pris, qui ont conditionné la délivrance du permis (et le sens de l'avis de la seule commune à s'être explicitement prononcé favorablement au projet) :

- Pour 2017, l'engagement financier prévu au dossier était de 1 206 940 €. Seuls 546 890 € seront effectivement dépensés dans la mise en œuvre du Permis.
- Pour 2018, l'engagement financier prévu au dossier était de 2 156 000 €. Seuls 106 590 € seront effectivement dépensés, soit 20 fois moins !

STOP MINES 87, association citoyenne, vous demande donc à nouveau audience afin d'aborder ces questions. Nous attendons une action ferme de l'État face aux irrégularités de la société Cordier, et permettant aux habitants des 10 communes concernées de bénéficier d'informations sur les travaux en cours et à venir.

De manière plus générale, notre association et les citoyens de ce territoire aspirent à ne plus subir la menace de la réouverture d'exploitations minières, afin de retrouver nos capacités d'investissements humains et économiques pour un développement de ce territoire sans activités destructrices de son environnement.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Conseil d'Administration collégial de Stop-Mines 87-24

Contact : Alain Dorange (Ecohameau du Moulin de Busseix -Route de Busseix-87500, Ladignac le Long - Portable : 06.86.28.78.04)